CSV FRAKTIOUN

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
18 SEP. 2017
3300

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 15 septembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure au sujet d'une vague de violence dans le pays.

Une nouvelle vague de criminalité semble se propager sur le pays. En effet, la presse a fait récemment état de cas de violence gratuite dans le sud et la capitale du pays. Des bandes de jeunes gens, souvent encore mineurs, se livraient régulièrement à des actes de violence envers des passants souvent choisis au hasard. Selon les mêmes sources, il ne s'agirait pas de cas isolés.

Pas plus tard qu'hier, la presse a rapporté qu'un cambriolage a été commis dans un club sportif, alors que les joueurs s'entraînaient. Les malfaiteurs ont volé de nombreux objets personnels et de valeur pourtant enfermés dans leurs vestiaires. Là aussi, il ne s'agirait pas d'un cas isolé.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

- Monsieur le Ministre a-t-il connaissance des événements évoqués ci-dessus ?
- Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur l'ampleur et la fréquence de cas semblables de violence gratuite et de cambriolages notamment dans des enceintes sportives ?
- Quelles mesures le Gouvernement serait-il disposé à envisager afin de protéger au mieux les citoyens face à ces fléaux ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Léon Gloden
Député

Laurent Mosar
Député

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

Luxembourg, le 09-10-2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
09 OCT. 2017

A
Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L-2450 Luxembourg

Objet : Question parlementaire n° 3300 du 15 septembre 2017 de Monsieur le Député Léon GLODEN et de Monsieur le Député Laurent Mosar

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,

Étienne SCHNEIDER

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Étienne SCHNEIDER à la question parlementaire n° 3300 du 15 septembre 2017 des honorables Députés Léon GLODEN et Laurent MOSAR

Ad question 1

Il y a lieu de préciser que les faits délictueux qui se sont déroulés dans le sud et dans la capitale du pays ne permettent pas de conclure à une nouvelle vague de criminalité.

Ad question 2

Tous les cas d'agressions auxquels la question parlementaire sous objet se rapporte ont été commis pour voler ou dérober un objet. Il ne peut dès lors pas être question de violences « gratuites », mais il y a partant lieu de parler de vols commis avec violences.

L'on me rapporte que les chiffres ne varient presque pas en comparant les plaintes enregistrées cette année avec les plaintes enregistrées pour la même période au courant de l'année passée. En effet, 290 faits ont été enregistrés par la Police pour l'année 2016 et 280 pour les 8 premiers mois de l'année 2017.

Concernant les cambriolages et vols commis dans des enceintes sportives ou similaires, la tendance est plutôt à la baisse.

Ad question 3

Dès que certains phénomènes criminogènes apparaissent, la Police réagit par des actions de prévention, notamment à travers des contrôles ciblés sur le phénomène en question et des messages de prévention ad hoc qui sont diffusés par toutes les voies de communication disponibles dans le but de protéger et sensibiliser le citoyen.